

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
Séance du 22 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-deux du mois d'avril à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Villerbon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Marc MORETTI, Maire.

Présents : Monsieur Jean-Marc MORETTI, Maire,

Mesdames France BEAUPRÉ, Emilie MAUPETIT,

Messieurs Bastien DESCLOUX, Cyril GENOT, François-Michel GEST, Michel POTIEZ et Etienne SOLLIER

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Michelle BEULAY pouvoir à Jean-Marc MORETTI

Laurent CHANDIVERT pouvoir à Emilie MAUPETIT

Julie MAGOT pouvoir à France BEAUPRÉ

Cécile MEUBLAT-GIRARDIN pouvoir à François-Michel GEST

Martine TOURNOIS pouvoir à Michel POTIEZ

Absent excusé :

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 13
- Présents : 8
- Qui prennent part aux votes : 13

Date de la convocation : 17/04/2025

Date d'affichage : 17/04/2025

A été nommé(e) secrétaire de séance : Emilie MAUPETIT

Ordre du jour :

- 1- MODIFICATION DU PÉRIMÈTRE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE VIDEOPROTECTION (SICOM41) : ADHÉSION DES COMMUNES DE CHISSAY EN TOURAINE, SANTENAY, ST LUBIN EN VERGONNAIS, VERNOU EN SOLOGNE / RETRAIT DE LA COMMUNE de MILLANCAY
- 2- OPÉRATION DE VOIRIE 2025 : RUE DES CORVÉES
- 3- MISE A DISPOSITION EN PARTIE DES SERVICES TECHNIQUES MUNICIPAUX POUR L'EXERCICE DE COMPÉTENCES COMMUNAUTAIRES
- 4- QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'ils ont été destinataires du procès-verbal de la dernière séance de conseil et demande s'il y a des remarques à formuler.

A l'unanimité, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 24 mars 2025 est approuvé.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

D2025-16 MODIFICATION DU PÉRIMÈTRE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE VIDEOPROTECTION (SICOM41) : ADHÉSION DES COMMUNES DE CHISSAY EN TOURAINE, SANTENAY, ST LUBIN EN VERGONNAIS, VERNOU EN SOLOGNE / RETRAIT DE LA COMMUNE de MILLANCAY APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024

Rapporteur : François-Michel GEST

François-Michel GEST rappelle que dans le cadre de la mise en œuvre d'un système de vidéoprotection, la commune a adhéré au SICOM 41. Ce syndicat intercommunal de vidéoprotection a pour objet la création et la gestion des dispositifs techniques de renvoi d'images des centres de supervision ou de visionnage communaux des communes membres vers le groupement de gendarmerie de Loir-et-Cher. Conformément aux statuts du SICOM 41, toute modification du périmètre du syndicat intercommunal de vidéoprotection, à savoir l'ajout ou le retrait de communes adhérentes, doit faire l'objet de l'accord des conseils municipaux des communes membres.

Les communes de Chissay en Touraine, Santenay, Saint Lubin en Vergonnois, Vernou en Sologne souhaitent adhérer au SICOM 41. La commune de Millancay quant à elle revient sur sa décision d'adhésion et sollicite son retrait.

François-Michel GEST informe le Conseil Municipal que le Comité Syndical de Vidéoprotection du Loir-et-Cher, par délibération du 27 mars 2025, a décidé :

- D'approuver l'extension du périmètre aux communes de Chissay en Touraine, Santenay, Saint Lubin en Vergonnois et Vernou en Sologne.
- De retirer du périmètre la commune de Millancay.

La commune de Villerbon étant membre du Syndicat Intercommunal de Vidéoprotection, doit délibérer sur cette extension.

François-Michel GEST demande au Conseil Municipal d'approuver la délibération du Syndicat Intercommunal de Vidéoprotection du Loir-et-Cher.

Après en avoir délibéré,
le conseil municipal de VILLERBON,

ACCEPTE la modification du périmètre du syndicat intercommunal de vidéoprotection SICOM 41.

ACCEPTE l'adhésion au SICOM 41 des communes de Chissay en Touraine, Santenay, Saint Lubin en Vergonnois, Vernou en Sologne

ACCEPTE le retrait du SICOM 41 de la commune de Millancay.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la présente délibération.

TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS

D2025-17 – OPÉRATION DE VOIRIE 2025 : RUE DES CORVÉES

Rapporteur : Etienne SOLLIER

Etienne SOLLIER rappelle que le conseil municipal a voté, lors de son budget primitif, la mise en oeuvre d'une étude de voirie en 2025 sur quatre rues identifiées comme prioritaires : rue des Noizeaux, rue des Corvées, route des Perdrielles et rue des Valineaux.

Parallèlement, un incident est survenu rue des Corvées. En effet, le camion de ramassage des ordures ménagères s'est embourbé en opérant un demi-tour en bout de rue sur l'espace dédié. La réhabilitation de l'aire de retournement en calcaire a été chiffrée à 9 744 € TTC.

Afin d'optimiser les coûts, il paraît opportun de procéder aux travaux de voirie de la rue des Corvées en premier.

Le maître d'œuvre, l'entreprise VIATEC, a réalisé un chiffrage pour la voirie à hauteur de 90 000 € HT comprenant la voirie, les trottoirs et l'aire de retournement.

Il est proposé au conseil municipal de créer l'opération de voirie « rue des Corvées » et d'autoriser la consultation des entreprises.

Après en avoir délibéré,
le conseil municipal de VILLERBON,

APPROUVE le projet de travaux de voirie 2025 et la création de l'opération « rue des Corvées ».

APPROUVE l'affectation de 90 000 € HT de l'opération en investissement.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter toute subvention relative à ce projet auprès de l'Etat et des collectivités territoriales.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la présente délibération.

Etienne SOLLIER précise que la priorité est proposée sur la rue des Corvées en raison des problèmes d'eaux pluviales non évacuées et le problème de ramassage des ordures ménagères. Il est opportun de mutualiser les coûts des travaux de voirie et de l'aire de retournement. Une réunion s'est tenue avec les habitants de la rue qui devront, jusqu'aux travaux, acheminer leurs poubelles en début de rue car le camion n'entre plus dans celle-ci.

Arrivée de Michelle BEULAY après le vote.

RESSOURCES HUMAINES

D2025-18 – MISE A DISPOSITION EN PARTIE DES SERVICES TECHNIQUES MUNICIPAUX POUR L'EXERCICE DE COMPÉTENCES COMMUNAUTAIRES

Rapporteur : Jean-Marc MORETTI

L'article L.5211-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'en principe tout transfert de compétences des communes vers un Établissement de Coopération Intercommunale s'accompagne du transfert du service ou de la partie de service chargé de sa mise en oeuvre. Ce texte précise que les communes peuvent cependant préférer recourir, par convention, à une mise à disposition de services ou partie de services lorsque cette mise à disposition présente un intérêt dans le cadre d'une bonne organisation de service.

C'est sur ce fondement que les communes d'Agglopolys ont souhaité mettre à disposition leurs services techniques pour l'exercice de certaines compétences communautaires afin de conserver la réactivité nécessaire aux interventions de proximité.

6 domaines sont actuellement concernés : la voirie, l'assainissement, les eaux pluviales urbaines, les piscines communautaires, les pistes cyclables et les parcs d'activité.

Le personnel technique de la commune de Villerbon est mis à disposition pour les domaines de la voirie et de la gestion des eaux pluviales. Historiquement, cette mise à disposition existe depuis 2015 et a fait l'objet de plusieurs avenants.

A fins de cohérence, Agglopolys a souhaité mutualiser les mises à disposition dans une unique convention regroupant tous les domaines.

Après en avoir délibéré,
le conseil municipal de VILLERBON,

PREND ACTE de la refonte complète des conventions de mise à disposition des personnels techniques des communes d'Agglopolys pour l'exercice de compétences communautaires.

APPROUVE la convention de mise à disposition du personnel techniques communal pour la gestion de la voirie et des eaux pluviales urbaines.

PRÉCISE que cette convention remplace la convention prorogée par délibération D2025_003.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention.

CHARGE Monsieur le Maire d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

AFFAIRES DIVERSES

Communications du Maire :

Subvention dotation solidarité rurale

Monsieur le Maire indique que la commune a reçu notification de la dotation de solidarité rurale 2025 pour les travaux de rénovation énergétique (changement fenêtres et portes) des vestiaires et du club house de football et de pétanque pour un montant de 9000 €.

Programme Rénov'habitat :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un administré de la commune a bénéficié d'une aide à la réalisation de travaux de rénovation énergétique, d'adaptation, d'autonomie et de lutte contre l'habitat indigne. Cette aide intervient dans le cadre du programme d'intérêt général d'Agglopolys qui se termine en décembre 2025. Le montant est de 5000 €.

Inventaire naturaliste sur la vallée de la Cisse :

Dans le cadre d'un inventaire naturaliste sur la vallée de la Cisse, les salariés naturalistes-écologues du comité départemental de la protection de la nature et de l'environnement seront présents sur la commune durant l'année 2025.

Espace public partagé :

Le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) viendra le 26 mai 2025 pour lancer la réflexion sur l'aménagement d'un espace public intergénérationnel derrière la mairie.

Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS)

Michel POTIEZ explique que le PICS est un outil opérationnel de gestion des crises à l'échelle intercommunale. La commune n'est concernée que par le risque lié à la centrale nucléaire de Saint Laurent Nouan dite site Seveso (sites qui produisent ou stockent des substances pouvant être dangereuses pour l'homme et l'environnement) et dispose d'un Plan Particulier d'Intervention.

Les services d'Agglopolys travaillent actuellement sur la création d'un PICS qui permettra notamment de mutualiser les moyens matériels et humaines en cas de survenance d'un risque (inondation, accident d'ampleur, incendie).

Associations :

Une exposition « femmes entrepreneurs » proposée par l'AREAC et Femmes41 se tient en mairie jusqu'au 7 mai 2025.

L'association Les Bons Vivants de Villerbon sollicite un espace de stockage pour son matériel.

Fourniture en électricité :

Etienne SOLLIER indique que sur la route du Parc jusqu'à la salle polyvalente, des baisses de tension importantes ont été mises en évidence. Il est nécessaire de rajouter un transformateur à côté de la salle polyvalente pour régler ce problème qui engendre plusieurs plaintes des administrés. Les travaux seront prévus en 2026 et un enfouissement des réseaux pourra être prévu. De même, le déploiement de la fibre sur ce secteur est à accélérer.

Fauchage :

Une cartographie des espaces et chemins à faucher par les services techniques a été établie. Elle concerne notamment les chemins de ceinture de chaque hameau. L'entreprise Gendrier intervient quant à elle sur le reste des bas-côtés.

Terrain cynophile :

Une réflexion sur la renaturation du terrain du club cynophile, situé rue de la vallée Poiriou est en cours. Un devis a été sollicité à l'entreprise Pannequin.

Calvaire Villesecron :

La réparation du calvaire de Villesecron a été commandée à l'entreprise BT Aménagement.

Ancien city jeunes :

En parallèle de la réflexion sur l'installation des supérettes API sur la commune, un devis a été sollicité pour la démolition de l'ancien City jeunes situé devant la mairie. Le devis est de 11 000 €.

Eclairage public :

Des travaux sur l'éclairage public sont programmés : protection des poteaux, changement des ampoules en LED. Le montant de ces travaux est de l'ordre de 12 000 €.

Fibre :

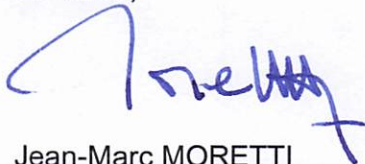
Comme chaque mois, Etienne SOLLIER a relancé orange pour le déploiement de la fibre sur les espaces non ouverts.

Circulation poids lourds :

France BEAUPRÉ demande si un courrier aux sociétés de transport peut être envoyé pour rappeler les règles de circulation dans la commune (vitesse / tonnage).

La séance est levée à 21h16

Le Maire,


Jean-Marc MORETTI



La secrétaire de séance,

Emilie MAUPETIT

